

COMPTE RENDU de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 7 Juin 2016 à 20 heures 30

Membres présents : Bouchet Michaël, Boudet Jean-Bernard, Calmon Bernard, Cassabois Marie Pierre, Fau Gilles, Lavergne Guillaume, Vergne Jérôme, Vours Marie Agnès, Vours Marie Ange

Procurations : Salvan Elisabeth pouvoir à Lavergne Guillaume.

Absen excusé : Lamic Pascal

Date de convocation : 30 Mai 2016

Secrétaire de séance : Fau Gilles

Le mardi 07 Juin 2016 à 20 heures 30, le conseil municipal de MIERS s'est réuni à la salle de la mairie de Miers sous la présidence de Bernard CALMON Maire.

1. Approbation PV réunion du 18 Avril

Chaque membre étant en possession d'un exemplaire du compte rendu, Monsieur le Maire en rappelle les principaux points. Une observation est faite concernant le terme "évolution" des taux figurant sur le bulletin qui n'a pas été bien interprété par certains administrés.
Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Convention SMPVD ADS

***Vu** le désengagement des services de l'Etat dans l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme auprès des communes dotées d'un document d'urbanisme, effectif pour l'ensemble des communes du territoire depuis le 1er juillet 2015,*

***Vu** les statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne (SMPVD) prévoyant qu'au titre de ses missions d'accompagnement, le syndicat porte assistance aux collectivités de son périmètre pour la réalisation d'actions relatives à la gestion de l'espace par le conseil, l'assistance en matière d'aménagement, d'environnement, de planification, de développement durable, d'information géographique, et d'instruction des autorisations d'urbanisme,*

***Considérant** que la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) est compétente de droit depuis le 1^{er} janvier 2015 en matière d'urbanisme pour faire évoluer les documents d'urbanisme (carte communale, PLU) pour le compte de ses communes dans l'attente du PLUi sur l'ensemble du périmètre communautaire,*

***Considérant** la convention administrative et technique passée entre les communes et le SMPVD arrêtant les modalités d'intervention du service d'Application du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction et le suivi des demandes d'autorisations d'urbanisme, service rendu sans contrepartie financière, étant donné que les frais de fonctionnement liés à l'instruction des autorisations d'urbanisme sont facturés aux communautés de communes (membres du syndicat) au prorata des actes traités par le service, commune par commune,*

***Considérant** la création d'un service commun entre CAUVALDOR et le SMPVD à compter du 1^{er} juillet 2015 et la décision du conseil communautaire en date du 21 septembre 2015 de solliciter une participation au prorata des actes réalisés sur chaque commune ainsi qu'une contribution liée à l'évolution des documents d'urbanisme locaux,*

***Considérant** la coexistence de plusieurs conventions entre le SMPVD, CAUVALDOR et les communes, rendant peu lisibles le rôle de chacun et les relations entre chaque entité, d'où la décision du conseil syndical du SMPVD en date du 4 février 2016, de résilier la convention liant les communes au SMPVD, avec effet au 31 mai 2016,*

M. le Maire informe le conseil de la décision prise par le conseil communautaire de CAUVALDOR en date du 21 mars 2016 d'approuver la conclusion d'une convention unique avec les communes adhérant au service ADS, portant sur la prestation relative à l'instruction du droit des sols.

Après avoir donné lecture de cette convention, et afin de ne pas interrompre le service rendu, il propose à l'assemblée d'approuver cette convention. Approuvé à l'unanimité.

3. Transfert voirie Commune Département

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu par le Département concernant la proposition d'échange des voies suivantes :

- La route départementale 60 entre Fialy et le carrefour avec la route départementale 90 d'une longueur de 1030 m deviendrait une voie communale qui desservirait les trois lieux dits de Fialy, Bouyrisac et Puy Del Claux. La Commune de Miers et celle de Gintrac auraient l'entretien de la moitié de la distance, soit 515 m chacune. La Commune de Gintrac a du reste déjà donné un accord favorable à ce sujet.

- La voie communale 40 de Fialy jusqu'à la route départementale 90 passant par la fontaine de Fialy intégrerait le réseau départemental en l'état.

Il indique que le Département prendrait en charge la modification de signalisation de direction départementale et notamment les indications du village de Miers.

La Commune devra prévoir quant à elle la signalisation à Fialy.

Soumis à approbation, après en avoir délibéré, accepté à l'unanimité.

4. Vente benne agricole

Monsieur Guillaume Lavergne, Adjoint, confirme aux membres du conseil municipal qu'un acheteur domicilié Fontanes est intéressé pour le rachat de la benne agricole au prix indiqué, à savoir pour un montant de 1 000 €.

Approuvé à l'unanimité.

5. Acceptation bail de location pré (parcelle AK 91)

Le Maire rappelle l'appel d'offres concernant la location du pré, situé au dessus du cimetière (parcelle AK 91), pour la période du 1^{er} mai 2016 au 30 avril 2017. N'ayant reçu qu'une seule proposition émanant de Mme Daillon, il est proposé de signer un nouveau contrat de location avec cette administrée d'un montant de 110 €.

Les membres donnent leur accord à l'unanimité et autorisent le Maire à signer les documents afférents à ce bail de location pour la période du 1er Mai 2016 au 30 avril 2017.

6. Lancement appel d'offres location parcelles Roubidou

Le Maire indique aux membres du conseil que la location d'un ensemble de parcelles situées lieu-dit Roubidou peut être prévue sur une durée de 9 ans ou sur 1 an. S'agissant de parcelles supérieures à 1 ha, il est proposé de les diviser et de les attribuer au plus offrant pour une durée de 1 an.

Les personnes intéressées par cette location devront adresser leur offre de prix au plus tard le vendredi 1er Juillet 2016 à 11 heures 30 minutes. L'ouverture des plis s'effectuera le même jour à 12 heures.

7. Commission culture et patrimoine

- * Concours photo : Dépôt d'une vingtaine de dossiers soit environ 100 clichés. Participation de l'Ecole de Miers avec 50 photos qui seront retouchées par les membres d'un jury extérieur à la commune puis déclaration des résultats et remise des prix lors du marché estival en Juillet. Exposition par les membres du Jury en Août.
- * Barrières : Intervention Déclam 2016
Journée portes ouvertes le 14 Août
- * Parcours interprétation dolmens Miers : En voie de finalisation.
Une journée d'inauguration est prévue début Octobre. Exposition sur les dolmens avec conférence de Vincent ARD (Prise en charge des frais d'intervention par le Parc)
- * Cauvaldor CIAP : Point de vue de la commission concernant les travaux.
- * Cauvaldor Gramat : Chaque pôle recevrait une somme allouée pour la restauration du petit patrimoine.
- * Archéosite des Fieux : Point sur travaux réalisés, chalet entrée de 40 m2 coût 6 000 € (Régie)
Salle animation à voir et architecte prévu. Etude annoncée par le Parc à hauteur de 400 000 € puis 280 000 € pour arriver à 120 000 € affectés au bâtiment d'animation d'environ 150 m2. Devis à établir.

8. Questions diverses.

- Problèmes voirie :
 - Borie de l'Alé, Courtissou et Lamothe, travaux de réfection à prévoir sur 1 km 350
 - Fontaine Sérignac : route dégradée
 - Intervention voirie communale sur Bramefond et Les Espérières - Reste Maisonneuve et Chevalgues.
 - Intercommunalité :

L'amendement proposé par CAUVALDOR ayant été refusé par la CDCI, la Préfète a proposé un nouveau schéma départemental où Cauvaldor serait associée à Cère et Dordogne et la commune de Sousceyrac en Quercy. Les communes devront se prononcer sur ce schéma.
 - Dossier boulangerie : Devis four 41 880 € + 5 000 € (élévation en fourneau) soit un montant d'environ 50 000 €. Mr Garcia de la CCI a été relancé par mail, n'ayant toujours pas reçu le compte rendu de la dernière visite. Concernant l'implantation de la boulangerie, le Conseil Départemental peut donner des subventions pour la sauvegarde du commerce.
- EPARCO - Jugement du Tribunal Administratif : Versement pour Miers 357 429 € TTC mais refus d'actualisation (devis 2011) + 20 600 € (Expertises). L'avocat conseille d'attendre l'appel. Il faut faire un recours contre AXA fin Juillet. Attendre ensuite durant 4 à 5 mois. Lecture du courrier adressé par la Conseillère Départementale à Ségolène Royal concernant le problème de la Station d'Épuration.
- Source Salmière : 2 panneaux ont été prévus, un déjà placé et un autre se trouvant dans les ateliers pour mise en place Jeudi 16 Juin. Faire le point sur les invitations concernant le buffet notamment en fonction du nombre de personnes
 - Opération Coeur de village - Mr Parmentier (DDE) et Segalen (CAUE) sont venus présenter l'analyse des offres pour l'opération "coeur de village". Le conseil municipal décidera du maître d'oeuvre lors d'une prochaine réunion avant le 1er Juillet.
 - Congé de Lydia : en remplacement d'Emmanuelle Fafin qui ne sera plus disponible à compter du 1er Septembre prochain, Il faut faire passer une annonce de recrutement sur un contrat de 18 mois. Mme Vaur Marie Agnès suggère de passer par Pôle Emploi pour ce recrutement. Une annonce sera passée par affichage et sur le site communal.
 - Prévoir d'acheter un miroir routier (rond ou rectangulaire 40 x 60) à placer sur la voirie et emplacement à définir pour un coût d'environ 300 € + Poteau 50 €
 - Problème de stationnement - véhicules gênants ou qui ne bougent pas et remorque à déplacer.
 - Concours de maisons fleuries jusqu'au 30 Juin.
 - Bouchon d'Amour - Dossier à diffuser aux membres du Conseil
 - DIA Terrou (Grange et prés) - Pas de préemption de la Mairie
 - Le Football Club de Miers est champion du Lot. Une réception sera organisée.

Fin de séance 00 h 00